

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Présents : DUGELAY Valérie, VERMARE Michelle, BARJON Hervé, BERNARD Anne-Sophie, BOUVET Nicole, CUZOL Raphaële, DAVAINÉ Alix, DUHAMEL Pascal, FAYET Jean-Yves, FORNAS Maurice, FOURRICHON Anncik, SALUS Patricia, GRANGE Françoise, HUG Catherine, LE CALVÉ Jean-Philippe, MAZZOTTI Cédric

Pouvoirs : Maggy BIDON a donné pouvoir à Catherine HUG

Werner JUPPET a donné pouvoir à Hervé BARJON

Christophe SEIMANDI a donné pouvoir à Jean-Yves FAYET

Secrétaire : Catherine HUG

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil à 19 Heures 00 sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 6 Avril 2023
2. Désignation du référent déontologue du centre de gestion du Rhône
3. Adoption de la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé à compter du 1^{er} janvier 2024
4. Option d'achat véhicule Jumper
5. Décision modificative au budget principal
6. 24 heures de sport : Tarif des tickets à gratter
7. Compétence optionnelle « Infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
8. Région : Demande de subvention concernant le Complexe Sportif
9. Avis concernant le renouvellement et l'extension de la carrière de calcaire et de marne du Val d'Azergues exploitée sur les communes de Belmont d'Azergues, Charnay et St Jean des Vignes
10. Jury d'assises 2024
11. Compte rendu des commissions
12. Questions diverses
 - 12.1 : Présentation du permis de construire du complexe sportif
 - 12.2 : Projet de modification du PLU
 - 12.3 : Autres questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 AVRIL 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DU CENTRE DE GESTION DU RHÔNE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022 paru au journal officiel du 7 décembre 2022 oblige chaque commune à désigner un référent déontologue pour les élus. Le centre de gestion du Rhône propose d'accompagner les communes dans cette obligation sans coût supplémentaire pour les collectivités affiliées, ce qui est le cas pour notre commune. Le centre de gestion propose Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO comme référent déontologue pour la commune. Mme le Maire rappelle la charte de l'élu local qui fixe les principes déontologiques qu'un élu local doit respecter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO comme référent déontologue et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le centre de gestion du Rhône.

3) ADOPTION DE LA MISE EN PLACE DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 ABRÉGÉ A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les métropoles utilisent les règles budgétaires et comptables M57 et que cette comptabilité sera généralisée à l'ensemble des collectivités locales au 1^{er} janvier 2024. Ce passage à la comptabilité M57 nécessite une délibération du conseil municipal et l'avis du comptable qui a été obtenu. Mme le Maire indique que pour notre commune, ce sera la M57 abrégé (collectivités de moins de 3 500 habitants). Il n'y aura pas d'obligation d'amortissement des immobilisations, l'inscription de dépenses imprévues disparaît mais il y aura la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel et à condition qu'une délibération d'autorisation soit prise en même temps que le vote du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) OPTION D'ACHAT VÉHICULE JUMPER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du véhicule JUMPER pour les services techniques en 2019. Ce véhicule a été financé par un contrat de crédit bail (société CREDIPAR) pour une durée de 4 ans. Le contrat de location arrive à échéance et il est possible de devenir propriétaire du véhicule pour un montant de 2 975.40 € TTC. Mme le Maire rappelle que des aménagements ont été faits sur ce véhicule : aménagement de la caisse, gyrophare.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat du véhicule JUMPER.

5) DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

M. Hervé Barjon, adjoint aux finances explique que les crédits pour financer l'achat du véhicule JUMPER soit 2 975.40 € TTC seront pris sur l'opération 250 et qu'il n'y a donc pas besoin d'une décision modificative au budget principal.

6) 24 HEURES DE SPORT : TARIFS DES TICKETS A GRATTER ET DE LA VENTE DE PARTS DE PAËLLA

Mme Anne-Sophie Bernard, adjointe rappelle que la commune organise dans le cadre de Terre de Jeux 2024, Les 24H de sport du 24 au 25 juin 2023 sous le parrainage de Guillaume JOLI, handballeur, triple champion du monde, double champion d'Europe et champion olympique en 2012. Elle propose la vente de tickets à gratter à 2 € au profit de l'ONG MESAD (Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement) dont M. JOLI est adhérent. C'est une ONG qui a 20 ans et qui œuvre pour la protection de l'enfance, la promotion de la jeunesse. Cette ONG crée des écoles et éduque les enfants par le développement d'une pratique sportive. A ce jour, 500 000 enfants ont bénéficié d'activités socio-éducatives et 10 000 enfants dans la rue ont été écoutés, rééduqués, réinsérés, protégés.

Mme Anne-Sophie Bernard rappelle qu'une régie existe déjà mais que le conseil doit délibérer sur le tarif du ticket.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tarif de 2 € par ticket et le reversement de la recette par une subvention à l'ONG MESAD.

Mme Anne-Sophie Bernard propose la vente de parts de paëlla au tarif de 10 €. Elle indique que les réservations se feront à l'avance.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tarif de 10 € la part de paëlla.

Mme Bernard rappelle qu'il y aura également des Food Trucks sur place et que les réservations se font également à l'avance avec un paiement directement au propriétaire du Food Truck. L'interclasse tiendra la buvette.

Arrivée de Jean-Philippe LE CALVÉ

Mme le Maire indique qu'avec Anne-Sophie Bernard, elles ont assisté à une réunion Terre de Jeux organisée par la Région.

Elle informe également qu'une fresque sera réalisée avec les adultes avec l'aide d'un graphiste. Pour les enfants, une fresque sera réalisée avec une peinture acrylique, l'activité sera encadrée par l'ALFA 3A.

Mme le Maire rappelle que des activités sont organisées pendant la nuit (course, VTT, marche) et que chacun participe sous sa responsabilité.

Elle remercie également les organisateurs de la course des 9 Clochers qui ont relayé notre manifestation sur leur compte Facebook.

7) COMPÉTENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURES DE CHARGES NÉCESSAIRES A L'USAGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

Mme le Maire rappelle que le SYDER a la compétence obligatoire de la distribution publique d'électricité mais qu'il est également possible de transférer des compétences optionnelles comme la « Mobilité propre » qui englobe la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Elle indique que le SYDER veut installer 130 bornes sur le territoire d'ici 2025 et qu'actuellement, il y a 90 bornes soit 180 points de recharge. Pour rappel, la commune a déjà transféré les compétences optionnelles : Distribution public gaz et éclairage public maintenance.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

8) RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES : DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE COMPLEXE SPORTIF

Mme le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022 confirmant l'inscription du projet dans le Contrat Région.

Elle informe que la Région a validé le Contrat Région et qu'un soutien régional de 240 000 € est prévu pour la réalisation du complexe sportif.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le dossier sur le portail des aide de la Région et de solliciter la subvention de 240 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9) AVIS CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE CALCAIRE ET DE MARNE DU VAL D'AZERGUES EXPLOITÉE SUR LES COMMUNES DE BELMONT D'AZERGUES, CHARNAY ET SAINT JEAN DES VIGNES

Mme Michelle VERMARE adjointe à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 2 mai au 9 juin 2023 concernant la demande de la société Lafarge Ciments pour le renouvellement, l'extension et la modification de l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de calcaire et marnes sur les communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Saint Jean des Vignes.

Mme Vermare rappelle l'historique de cette carrière. Cette dernière est exploitée depuis 1961. En 1984, des ichthyosaures ont été découverts et l'espace Pierres Folles a été créé en 1990 sur la commune de Saint Jean des Vignes.

Le dernier renouvellement a été demandé en 2003 pour 30 ans. La société Lafarge Ciments a devancé la demande de renouvellement car elle veut exploiter 3 hectares de plus avec une extraction plus profonde ce qui porterait l'exploitation à 83.2 hectares.

Elle indique que le projet de la Société Lafarge Ciments répond aux enjeux écologiques et paysagés, la carrière se trouvant près de la cimenterie, très peu de camions circuleront. C'est également une richesse pour le volet économique, la société Lafarge étant pourvoyeur d'emplois.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

10) JURY D'ASSISES

Comme chaque année, un tirage au sort des jurés d'assises devant former la liste annuelle du jury d'assises doit être effectué sur la base de la liste électorale. Six personnes ont été tirées au sort à savoir :

- DESBAT Mireille
- PARISE Isabelle
- BLANC Delphine
- WILLIAM Hervé
- SOLERTI Brigitte Ep ZAMBON
- CHALUS ROBERT

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par la commission réunie au siège de chaque cour d'assises dans les conditions prévues par le code de procédure pénale.

11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Course des 9 clochers : Elle se déroulera le 8 octobre 2023. Mme le Maire demande si des membres de l'équipe veulent être signaleurs. Michelle Vermare, Maurice Fornas, Nicole Bouvet, Annick Fourrichon, Françoise Grange, Jean-Yves Fayet, Hervé Barjon et Mme le Maire se proposent.

Réouverture de l'agence postale : Mme le Maire informe que suite au départ de l'agent, une publicité a été faite auprès du centre de gestion, de panneau pocket afin de permettre un recrutement. Nous avons reçu très peu de candidatures. Mme Marie-Claire Pépin a été recrutée dans l'attente de trouver durablement une personne. Elle a suivi une formation à l'agence postale des Chères plusieurs jours. L'agence postale rouvrira le 20 juin.

Cimetière : Annick Fourrichon responsable de la gestion du cimetière, informe que la commission travaille actuellement sur le règlement.

12) QUESTIONS DIVERSES

12.1) PRÉSENTATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU COMPLEXE SPORTIF

Mme le Maire rappelle que ce projet a été construit au fil des réunions (octobre 2021-mai 2023) avec un groupe de travail composé de quatre personnes. Des réunions hebdomadaires se sont enchaînées ces derniers mois avec l'architecte et l'assistant à maîtrise d'ouvrage. M. Bugaut architecte, est venu présenter à l'équipe municipale le projet le 16 mai dernier, il a répondu aux diverses questions. Mme le Maire présente le mémoire technique ainsi que les plans et coupes qui seront intégrés à la demande de permis de construire pour un dépôt avant le 30 juin 2023. Des panneaux photovoltaïques vont être posés sur le toit du bâtiment de la salle d'expression corporelle. Le préau ne va générer pratiquement aucun frais de fonctionnement, celui-ci étant ouvert mais protégé par une toile. Mme le Maire indique avoir exposé le projet à l'intervenante sportive au niveau des écoles, cette dernière est ravie (projet proche des écoles, à l'abri de la chaleur l'été). Il sera possible de pratiquer du tennis, du

basket, du badminton. Un échange s'opère au long de la présentation. Mme le Maire demande si un élu est contre le projet de dépôt du permis de construire ou émet des réserves. Aucun élu n'étant opposé, le permis de construire sera déposé. Les élus prennent acte de ce dépôt.

12.2) PROJET DE MODIFICATION DU PLU

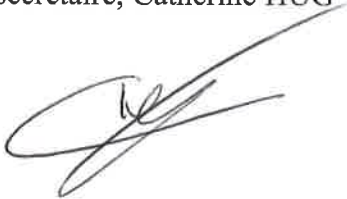
Mme Michelle Vermare adjointe à l'urbanisme, informe qu'une réunion de la commission s'est tenue le 27 avril dernier et que le projet de modification du PLU a été abordé. Elle explique que depuis plusieurs années, certains promoteurs achètent des maisons pour les démolir et reconstruire un nombre important de logements. Afin de préserver le patrimoine bâti et non bâti de la commune, face à la pression foncière et au phénomène de démolition-reconstruction, une modification du PLU pourrait être engagée. Cette protection sera un outil supplémentaire dans la maîtrise du développement de la commune. Cette modification porterait sur les zones de la commune à protéger par exemple un puits, un quartier, des bâtiments individuels, il sera possible d'interdire les démolitions.

Mme Vermare indique que le cabinet 2BR assisterait la commune dans ce dossier. A ce stade, aucune délibération n'est nécessaire. Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à cette modification de PLU. Une première réunion de travail se tiendra en mairie le 10 juillet 2023 à 9h.

Brèves : M. Jean-Yves Fayet indique être surpris et interrogatif sur le texte inséré dans le dernier « Brèves » par les membres de la minorité municipale qui expriment leur point de vue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

La secrétaire, Catherine HUG



Le Maire, Valérie DUGELAY

